

Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration (CA) tenue le mardi 27 février 2018 à 10 h 30 à la salle 2310 du siège social de l'Université du Québec

Présences :

Serge Tessier, président Hélène Laplante, vice-présidente à la trésorerie Gaétan Naud, administrateur responsable du dossier « Régimes de retraite » Pierre Laplante, administrateur responsable du dossier « Assurances collectives »

Le président Serge Tessier accueille les participants à cette réunion du Conseil. Denise L'Archevêque a dû s'absenter pour raisons personnelles et Pierre Laplante assiste à la réunion par conférence téléphonique.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Hélène Laplante, avec l'appui de Gaétan Naud, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité en ajoutant à 8. Divers, site WEB et Normes et soutien.

2. Adoption et suivis du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 11 octobre 2017

2.1. Adoption Proposé par Pierre Laplante avec l'appui d'Hélène Laplante, le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 octobre 2017 est adopté à l'unanimité, après correction d'une coquille au point 3.

3. Aide et soutien de la FRUQ aux associations membres (documents joints)

La proposition suivante est déposée par Hélène Laplante pour discuter du sujet :

- Compte tenu de la nouvelle politique pour le soutien aux associations ;
- Compte tenu des nouvelles normes de distance de Transport Québec ;
- Compte tenu de la nécessité d'ajuster le kilométrage sur nos différents documents

Il est proposé d'ajuster le kilométrage apparaissant sur les Normes et Modalités ainsi que sur les différents documents de la FRUQ, selon les nouvelles normes du ministère des Transports du Québec établissant la distance entre notre lieu de réunion, qui est le Siège social de l'Université du Québec à Québec (quartier Saint-Roch), et l'adresse des différentes associations de retraités siégeant à l'Assemblée générale de la FRUQ.

Il est proposé et adopté à l'unanimité de :

majorer les 2 montants alloués pour la distance et la taille à 1000 \$ chacun et ce, renouvelable à chaque nouvelle prévision budgétaire ; (voir annexe 1)

d'ajouter au dernier paragraphe de la Politique d'aide aux associations, la phrase suivante : les réclamations doivent parvenir à la trésorière avant la fin de janvier suivant l'assemblée annuelle. (voir annexe 2)

Ces diverses modifications seront ajoutées dans les deux documents mentionnés lesquels seront mis en annexe au présent procès-verbal.

4. Affaires bancaires et financières

A) Affaires bancaires : La trésorière a envoyé par courriel un document concernant le coût des frais de banque. Après examen et discussion en séance, et avant de changer le système actuel avec la BMO, il est convenu que la trésorière s'informe de la possibilité d'avoir des frais de banque similaires à ceux de Desjardins pour les paiements avec 2 signatures. En attendant, on avisera les associations membres qu'elles peuvent effectuer par Interac le paiement de leur cotisation à la FRUQ.

Comme il reste encore plusieurs chèques, on attendra l'entrée en poste du remplaçant à la vice-présidence à la trésorerie pour modifier la gestion de notre compte via Internet de même que pour le choix d'une éventuelle autre institution financière.

B) Affaires financières : La trésorière nous présente un état des résultats en date du 27 février 2018. Après explications et échanges, il est convenu de biffer la ligne Frais de vérification interne, vu que cette activité n'existe plus. Le montant de 1 800 \$ pour le CRAC sera déposé éventuellement, après relance au siège social.

5. Assurances responsabilité civile pour les associations ou groupes bénévoles

Il y a des modifications concernant la possibilité de bénéficier de l'assurance responsabilité de la compagnie BFL, sous l'égide de l'UMQ. On peut maintenant aller directement s'inscrire sur leur site WEB sans passer par notre municipalité. Cependant, il appert que nous ne serions pas éligibles, car nous n'offrons pas de services à toute la communauté, mais seulement à nos membres retraités. À vérifier. Pierre nous informe que son association est assurée via la compagnie Univesta pour un montant de 350 \$ annuellement.

6. Suivi sur les Assurances collectives

Rien de nouveau à signaler sur ce point sauf la tenue de 2 rencontres prochaines du CIRRAC à Montréal.

7. Suivi sur le Régime de retraite

Rien à signaler sur ce point également sauf que le rendement de janvier jusqu'au 1^{er} décembre 2017 a été de 9,5 %. Il serait intéressant d'obtenir et de publier cette information sur le site du RRUQ, de même que sur notre site de la FRUQ avec un historique pour bien montrer l'évolution.

8. Divers

8.1 Site WEB

Pierre mentionne que nous devrions déposer les procès-verbaux de nos CA sur le site de la FRUQ, de même que notre politique d'aide aux associations ainsi que le formulaire de frais de déplacement en format Excel. On évaluera les risques encourus et, le cas échéant, nous procéderons à leur publication sur notre site.

8.2 Normes et modalités (suite)

Il est proposé d'adopter la mise à jour du document *Normes et modalités de remboursement des frais de séjour*, en supprimant au point 2. Frais de séjour, le premier paragraphe, et en remplaçant au 2^e paragraphe, le tarif de l'Université du Québec, par le tarif de la FRUQ ;

Ces documents ainsi que les formulaires en découlant seront éventuellement déposés sur notre site WEB pour en faciliter l'accès aux membres concernés

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 12 h.